

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

Le 1^{er} juillet 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 25 juin 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël,
LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, , adjoints,
ALLARD Mickaël, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à DAVY Jean-Luc), CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à ATANI Béatrice), LANGLAIS Hélène (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : CHERRÉ Christelle, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

Absents :Néant

Secrétaire de Séance : FREULON Véronique

DCM N° 2024 – 051 : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux états préparés par le comptable public qui n'a pas pu procéder aux recouvrements de certains titres et qui demande leur admission en non-valeur. Le montant de ces états s'élève à :

- **455,75 €.** (Numéro de liste 7014190615)
- **1.985,32 €.** (Numéro de liste 6970390515)

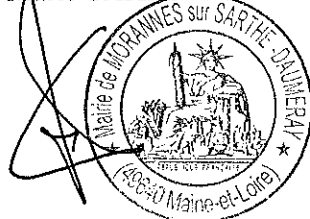
Les redevables concernés ainsi que leurs différentes créances sont listés sur les états joints à cette délibération.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'admission en non-valeur des pièces figurant aux états joints.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Comptable Public de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240701-DCM2024-051-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024